

ATTENTION : une erreur s'est glissée dans certains documents concernant nos coordonnées. Vous pouvez nous joindre à :

C.R.I.A.V.S
7, rue du Colonel Driant 31400 TOULOUSE
Tél : 05 61 14 90 10 / 05 61 14 90 11
Fax : 05 62 17 61 22
Courriel : criavs-mp@ch-marchant.fr

Dans ce numéro :

Enquête	2	La chose « psy » a envahi notre quotidien ; chaque jour sur les écrans de nos télévisions, sur les ondes radiophoniques, sur le web ou dans nos journaux, les « psys » viennent nous expliquer ce que peuvent-ou doivent !!!- ressentir les victimes de tel tremblement de terre, telle prise d'otage ou désastre écologique, à quoi il faut se préparer à vivre psychologiquement en cas de perte d'emploi, les conséquences psychiques de la crise financière ou de l'immobilier sur les français, les motivations profondes du « coup de boule » de Zidane, le profil psychologique du « schizophrène pousseur » ou le fonctionnement hypothétique- mais, dès lors qu'il est énoncé, déjà très probable- de tel meurtrier en série ou telle mère infanticide. Les attitudes, les comportements, les discours des dirigeants les plus en vue sont disséqués, analysés, passés au tamis des « psys », qui nous font part de leurs interprétations le plus souvent dénuées de toute rigueur scientifique...
Note de lecture	3	Rien d'étonnant à ce que le « psy » soit de plus en plus souvent interpellé pour venir donner son avis, expliquer, prédire et, finalement, que soit confié à son prétendu savoir, ou à son savoir prétendu, ce qui le plus interroge, inquiète, fascine, révolte... Préoccupation sociale majeure depuis une trentaine d'années, la question des violences sexuelles, que ce soit à propos des victimes ou des auteurs, est le plus souvent traitée sous l'angle de la psychologie ou de la psychiatrie ; les « psys » sont convoqués pour éclairer le tribunal, prédire le risque de récidive, évaluer la dangerosité, éradiquer ce mal absolu... Option possible du dispositif de suivi socio-judiciaire après avis expertal, dans la loi de juin 1998, l'injonction de soins est devenue réponse quasi-systématique à un nombre toujours plus grand des figures de (la) dangerosité. Le soin apparaît désormais comme le seul traitement qui vaille...
A venir, à noter	4	Cependant, et sans remettre en cause la nécessité de prise en charge sanitaire pour une partie des personnes placées sous main de justice pour des infractions à caractère sexuel, il nous paraît important de venir interroger ce qui nous apparaît comme un peu trop vite une évidence : les agresseurs sexuels relèvent-ils tous de soins ? Sont-ils tous particulièrement dangereux et récidivistes ? Le soin sert-il à éviter la récidive ? La psychiatrie n'a-t-elle pour objet que de protéger la société des dérives comportementales de ses membres ? Peut-on indiquer un suivi aux seules fins de rappel à la loi ?
A venir, à noter	5	Il nous semble temps pour notre part de réinscrire le soin comme un des leviers, s'appuyant sur la souffrance singulière d'une personne, par lequel on pourra aider les auteurs de violences sexuelles à retrouver une place au sein de la société, de concert avec le travail éducatif, le travail social, le traitement judiciaire et pénitentiaire...

LEGISLATION

- ◆ Loi n°2010-242 du 10 Mars 2010 tendant à amoindrir le risque de récidive criminelle et portant diverses dispositions de procédure pénale.
- ◆ Recommandations de bonnes pratiques concernant la prise en charge des auteurs d'agression sexuelle à l'encontre des mineurs de moins de 15 ans, émanant de la Haute Autorité de la Santé. http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_930913/prise-en-charge-des-auteurs-dagression-sexuelle-a-lencontre-de-mineurs-de-moins-de-15-ans
- ◆ Proposition de loi adoptée le 26 janvier 2010 « tendant à inscrire l'inceste commis sur les mineurs dans le code pénal et à améliorer la détection et prise en charge d'actes incestueux. » <http://www.assembleenationale.fr/13/ta/ta0399.asp...>

ENQUETE

Dans le cadre de l'ouverture du CRIAVS Midi-Pyrénées, nous avons réalisé, lors du second semestre 2009, une enquête auprès des psychiatres, psychologues et cadres de santé de la région Midi-Pyrénées. Notre objectif était d'évaluer leur implication et leurs difficultés dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles et les attentes des professionnels concernant notre structure.

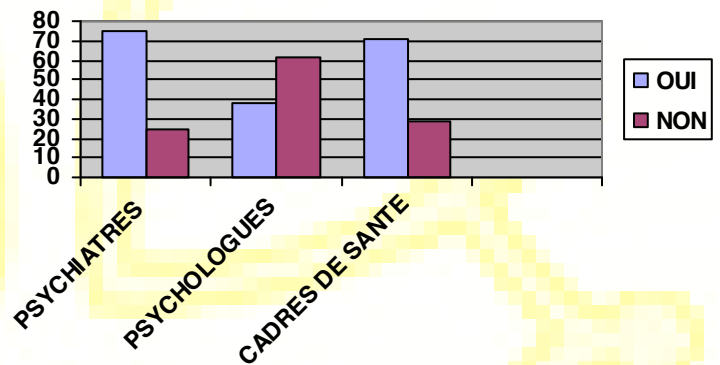
Nous avons réalisé trois questionnaires différents, prenant en compte les spécificités de chaque corps professionnel, que nous avons adressés à plus de 440 psychiatres, 260 équipes de soins en psychiatrie et 620 psychologues, exerçant dans la région Midi-Pyrénées, tant dans le secteur public, associatif, que privé, en institution ou en cabinet libéral...

Le taux de réponse à cette enquête approche les 10 % et ce de façon homogène parmi ces différentes catégories professionnelles.

IMPLICATION DES PROFESSIONNELS / DISPOSITIFS :

Selon les réponses à notre enquête, 75% des psychiatres, 71.5% des équipes de soins et 38.5 % des psychologues sont impliqués dans la prise en charge d'auteurs de violences sexuelles.

Sur l'ensemble de la région, aucun dispositif spécifique de prise en charge des auteurs de violences sexuelles n'a été identifié à cette période.



Prise en charge des auteurs de violences sexuelles en Midi-Pyrénées :

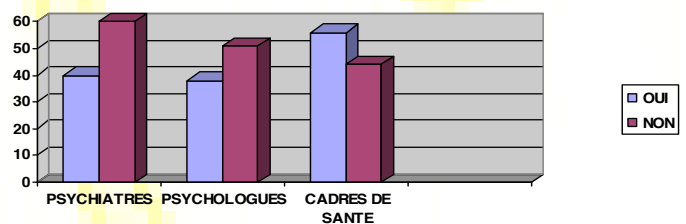
DIFFICULTES / ATTENTES :

Il apparaît à l'analyse des résultats de ce travail auprès des professionnels du champ sanitaire :

- Que les **cadres légaux de soins pénalement obligés** (obligation de soins, injonction de soins, injonction thérapeutique) sont mal maîtrisés, contribuant à renforcer parfois des difficultés et des réticences de leur part dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles, mais aussi de l'ensemble des personnes placées sous main de justice.

Distinction cadre légal : Injonction de soins, obligation de soins et injonction thérapeutique

- Qu'ils ont **peu de relations avec les autres acteurs** de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (médecin coordonnateur, conseiller d'insertion et de probation...), ce qui induit chez certains un sentiment d'isolement.
- Des **questionnements éthiques** fréquents, en particulier concernant, le **secret professionnel** dans le travail en articulation avec le champ judiciaire.
- Des **difficultés** souvent repérées dans la prise en charge, en lien avec **l'absence de demande propre du patient**, avec le **manque de repères cliniques et techniques** spécifiques à cette population, à des **attitudes de rejet** des professionnels compte tenu des actes commis.



Enfin, les professionnels de la santé souhaitent que le CRIAVS Midi-Pyrénées :

- Les aide à **identifier les différents acteurs du réseau santé/social/justice** en charge des auteurs de violences sexuelles, tout en précisant les missions de chacun, et en facilitant leur mise en relation
- Mette en place des réunions d'**échanges de pratiques**, d'**études de cas cliniques** et propose des **supervisions** ou les conseille pour les cas les plus difficiles
- Organise des **formations** concernant :
 - le cadre légal des soins pénalement obligés
 - les techniques de soins et la psychopathologie spécifiques à cette population
 - les auteurs mineurs de violences sexuelles
 - la prise en charge de groupe
- Mette à leur disposition des **outils**, des **informations** et une **documentation** faisant état des dernières avancées scientifiques concernant la prise en charge sanitaire des auteurs de violences sexuelles.

Ce travail nous a permis de mieux appréhender les besoins des professionnels de la santé, et de commencer à mettre en œuvre des actions à leur intention.

Depuis, nous avons commencé à rencontrer les autres acteurs de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles et demeurons intéressés par vos réflexions et vos attentes, afin d'adapter au mieux nos interventions.

NOTE DE LECTURE

La plainte douloureuse. PUR – Presses universitaires de Rennes, 2009.

Dans ce livre, Hubert Guyard (récemment décédé), professeur en sciences du langage à l'université européenne de Bretagne-Rennes 2, spécialiste des troubles du langage, psychologue clinicien et consultant dans le service de neurologie et l'unité d'évaluation et de traitement de la douleur chronique (algologie) du CHU de Rennes, propose une approche originale de la plainte douloureuse.

Cette plainte douloureuse, qui transforme la douleur biologique en souffrance humaine, relève de quatre registres de processus. Elle est logiquement conçue à travers les mots, techniquement traitée à partir des moyens mis en œuvre, socialement reconnue en fonction des réseaux d'appartenances et des compétences professionnelles, enfin moralement évaluée et endurée du fait des exigences éthico-morales que le douloureux s'impose.

Un neurologue, Olivier Sabouraud, et un linguiste, Jean Gagnepain, ont patiemment construit une nosographie raisonnée (Théorie de la Médiation) des troubles neurologiques et psychiatriques susceptibles d'éclairer la rationalité spécifique de l'humain. Cette nosographie vise à introduire le maximum de cohérence dans le champ clinique. Ce modèle permet de « revisiter » aussi bien les approches neuropsychologiques des troubles neurologiques que les approches psychanalytiques des troubles psychiatriques.

S'appuyant sur la Théorie de la Médiation de Jean Gagnepain, c'est à une théorie « tétramorphe » du fonctionnement humain qu'une telle analyse de la douleur fait appel.

Proposant des repères pour l'écoute et l'accompagnement des malades, ce livre s'adresse à tous ceux, médecins, infirmiers, psychologues, étudiants, patients, concernés par la douleur chronique.

Pour peu que l'on déplace le raisonnement de la douleur à « l'acte morbide ou violent », ce livre est une source de ressources, tant en ce qui concerne l'**agi** et la **parole** du sujet (du soin, du droit et de l'éducation), tant aussi sur les techniques usitées dans l'accompagnement et l'évaluation clinique, telles que : le questionnaire, le récit de vie, l'empathie et l'argumentation, le transfert. Ce dans une approche scientifique des neurosciences.

A VENIR, A NOTER

ORGANISE PAR LE C.R.I.A.V.S :

- ◆ Mercredi 28 Avril à l'Auditorium du Centre Hospitalier Gérard Marchant, journée thématique **«Injonction des soins, Obligation des soins»**
- ◆ Jeudi 29 Avril 2010 au CRIAVS, matinée **«Echanges pratiques autour de cas cliniques»**, destinée au personnel infirmier
- ◆ Jeudi 6 Mai au CRIAVS, matinée **«Etudes de cas»**, destinée aux psychologues
- ◆ Mercredi 19 Mai au CRIAVS, matinée d'échanges pluridisciplinaires : **«La dangerosité»**
- ◆ Jeudi 27 Mai au CRIAVS, matinée **«Echanges pratiques autour de cas cliniques»**, destinée au personnel infirmier
- ◆ Jeudi 27 Mai à l'Auditorium du Centre Hospitalier Gérard Marchant, soirée thématique **« Femme(s) et justice pénale»**, avec la participation de Marie-Andrée BERTRAND psychanalyste, docteure en criminologie de l'Université de Californie à Berkeley. Elle est professeure émérite d'épistémologie en criminologie à l'Université de Montréal.
- ◆ Jeudi 6 Mai au CRIAVS, matinée **«Etudes de cas»**, destinée aux psychologues
- ◆ Vendredi 18 Juin à l'Auditorium du Centre Hospitalier Gérard Marchant, journée thématique **«L'Inceste»**
- ◆ Jeudi 24 Juin au CRIAVS, matinée **«Echanges pratiques autour de cas clinique»**, destinée au personnel infirmier

Pour toute inscription, contacter le secrétariat du CRIAVS au :

05 61 14 90 10 ou par mail criavs-mp@ch-marchant.fr

ICI

- ◆ Jeudi 29 Avril : **« Abus et pseudo abus sexuels entre mineurs »**, amphithéâtre de la faculté de médecine à TOULOUSE de 17h00 à 19h30. Professeur Jean-Yves HAYEZ, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain, Belgique

Renseignements au : 05 61 77 78 74
- ◆ Vendredi 4 juin 2010, à Toulouse-Centre Hospitalier Gérard Marchant, 15^e Rencontres professionnelles RESPADD-ELSA : **« Consommations cachées et addictions : La situation des femmes et adolescentes »**

Pour plus d'informations : www.respadd.org
- ◆ Jeudi 10 Juin : **« Est-il possible de demander à un enfant d'obéir ? »** amphithéâtre de la faculté de médecine à TOULOUSE de 17h00 à 19h30. Professeur Daniel MARCELLI, psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, C.H.U de Poitiers.

Renseignements au : 05 61 77 78 74
- ◆ Octobre 2010 (dates à définir): **Journées nationales de l'ARTAAS**, à Toulouse. <http://www.artaas.org/>

A VENIR, A NOTER

AILLEURS...

- ◆ **28 et 29 Avril 2010** au palais des Papes à Avignon : Journées d'Accords « **Carences, maltraitances et abus sexuels, comment aider ?** »
 Informations :
 Tél. : 04 90 60 29 29 - Site Internet : www.journeesdaccords.com

- ◆ **Les 6 et 7 Mai 2010** : Journées LOGOS au Palais des Congrès de Perpignan « **Pourquoi nous obéissons ?** »
 Association LOGOS. www.logos66.com
 7 Bd Wilson – 66000 PERPIGNAN
 Renseignements et inscriptions : au 06 14 46 31 00

- ◆ **Du 13 au 16 Mai 2010** : le Comité Européen : Droit, Ethique et Psychiatrie en collaboration avec Richmond Foundation Malta, organise à Malte son XIXe séminaire annuel : « **Prendre soin de l'humain : Individu, pratiques et droits collectifs dans le champ de la santé mentale** » www.cedep-europe.eu

- ◆ **Du 12 et 14 Mai** : XIIe colloque de l'AICLF à l'Université de Fribourg (Suisse)
 « **Les diverses pratiques criminologiques. Dialogue entre chercheur-e-s, enseignant-e-s et professionnel-le-s des politiques de prévention, de contrôle et de traitement du crime** » <http://ww3.unipark.de/uc/AICLF/>

- ◆ **Lundi 21 Juin 2010**, à Aix en Provence, « **Le Médecin Coordonnateur : Auxiliaire de Justice** », organisé par l'ARTAAS, inscription au secrétariat ARTAAS : 06 10 04 69 83 <http://www.artaas.org/>

- ◆ **Jeudi 3 Juin 2010**, l'espace Reuilly, Paris XXle, colloque « **Psy et Crimino-Crimino et Psy** » organisée par l'AFTUS www.psylegale.com

- ◆ **Vendredi 25 Juin**, à Collioure, **Journée Régionale de l'ARTAAS** <http://www.artaas.org/>

- ◆ **Du 6 au 9 Octobre**, à Nancy, 29° Journées de la Société de l'Information Psychiatrique « **Psychiatrie publique ; entre norme et liberté** »
 Renseignements et inscriptions : Dr Marc Bétrémieux- Trésorier
 Tel. : 03 21 08 15 25

- ◆ **Les 18 et 19 Octobre** : journées nationales de l'Association des Secteurs de Psychiatrie en Milieu Pénitentiaire, à Montpellier

C.R.I.A.V.S

7, rue du Colonel Driant 31400 TOULOUSE
 Tél : 05 61 14 90 10 / 05 61 14 90 11
 Fax : 05 62 17 61 22
 Courriel : criavs-mp@ch-marchant.fr